



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 95802

Texte de la question

M. Christophe Priou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les médecins généralistes enseignants en ce qui concerne la restructuration des études médicales et la formation des futurs médecins généralistes. En effet, d'après le collège national des généralistes enseignants, il existe une désaffection de la filière de formation universitaire qui pose dès à présent un problème de couverture sanitaire dans plusieurs régions. L'évolution de la démographie médicale risque d'accentuer le phénomène dans les dix ans à venir. C'est pourquoi il est nécessaire pour l'étudiant, futur médecin généraliste, d'avoir une formation spécifique alliant une mise en situation pratique et un encadrement avec des universitaires experts de cet exercice. Les généralistes enseignants constatent un certain scepticisme et un déficit de reconnaissance. Ils souhaitent une collaboration plus active avec les autorités de tutelle. L'investissement individuel dans la formation spécifique en médecine de soins primaires est important. C'est pourquoi, il souhaiterait savoir quelles suites le Gouvernement entend donner aux revendications contenues dans le livre blanc du CNGE.

Texte de la réponse

Dans son discours du 25 janvier 2006 relatif au défi de la démographie des professions de santé, le ministre de la santé et des solidarités souligne son attachement à un égal accès aux soins sur le territoire national ainsi que l'importance qu'il accorde à ce que les étudiants en médecine découvrent au plus tôt cette spécialité qu'est devenue la médecine générale. L'arrêté du 23 novembre 2006 met en place un stage de médecine générale dès la quatrième année des études de médecine. Son contenu a été approuvé par les représentants des étudiants. Les rémunérations de ces étudiants seront prises en charge sur des crédits d'État puisque les émoluments versés par les centres hospitaliers universitaires aux externes effectuant un stage de médecine générale seront remboursés aux CHU. Enfin, les sujets touchant à l'organisation des universités, comme l'utilisation de la visioconférence, relèvent de l'autonomie de chaque établissement universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95802

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5629

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 157